

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 février 2021, à compter de 17 h 30, à huis clos.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2021-02-034 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-02-035 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET 18 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 11 et le 18 janvier 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 11 et du 18 janvier 2021 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2021-02-036 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - FÉVRIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2021, afin de transférer les sommes aux postes

budgétaires comme indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2021-02-037 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 février 2021, au montant de 580 004,25 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2021-02-038 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 19 850 \$ soit versée comme cinquième versement (5/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat 70, 12^e Rue (centre de santé).

QUE la somme de 5 826,80 \$ soit versée comme cinquième versement (5/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une niveleuse (travaux publics).

QUE la somme de 2 064,58 \$ soit versée comme quatrième versement (4/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une lame de déneigement (travaux publics).

QUE la somme de 1 568,51 \$ soit versée comme quatrième versement (4/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une caméra d'inspection (travaux publics).

QUE la somme de 1 174,51 \$ soit versée comme quatrième versement (4/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat de coupleurs de chargeur (travaux publics).

QUE la somme de 980,16 \$ soit versée comme quatrième versement (4/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat de coupleurs de godets (travaux publics).

QUE la somme de 1 608,41 \$ soit versée comme deuxième versement (2/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un appareil multi-fonctions (administration).

QUE la somme de 3 149,63 \$ soit versée comme premier versement (1/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une déneigeuse à trottoir sur chenille (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux ;
ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020 ;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques ;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression ;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et

élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE

2021-02-040

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE QUANT AU PROJET PILOTE INTERDISANT LA RÉCOLTE D'UN CERF DE VIRGINIE MÂLE NE POSSÉDANT PAS AU MOINS 3 POINTES DE 2,5 CM OU PLUS D'UN CÔTÉ DU PANACHE

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans le processus entamé par un groupe de citoyen désirant déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin que celui-ci entame les démarches de mise en place d'un projet-pilote visant l'interdiction de l'abattage de cerfs de Virginie ne possédant pas au moins trois pointes d'un minimum de 2,5 cm d'un côté de leur panache, le tout aux termes de la résolution 11724-2020 ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) ne possède pas les ressources et l'expertise en matière faunique pour conclure qu'un tel projet pourrait s'avérer la solution aux enjeux de maintien de cheptels de qualités dans notre région ;

ATTENDU que, bien que les préoccupations soulevées puissent apparaître d'emblée légitimes, nous croyons qu'il puisse exister plusieurs autres facteurs à prendre en considération dans ce type d'analyse et qu'à cet effet, des analyses d'experts doivent être considérées ;

ATTENDU que la MRCAL reconnaît l'importance de la chasse comme moteur économique de la région ainsi que celle de maintenir et d'offrir un cheptel de qualité aux chasseurs ;

ATTENDU que le MFFP constitue l'ultime décideur en matière de gestion faunique au Québec et qu'une démarche de mise en place d'une politique faune est actuellement en cours au Québec ;

ATTENDU que la MRCAL considère important que le MFFP consulte et tienne en compte les préoccupations du milieu municipal en matière de gestion faunique ;

ATTENDU que la démarche de mise en place de la politique faune actuellement en cours au Québec apparaît comme étant une belle opportunité d'échanges et de communication entre le MFFP et le monde municipal ;

ATTENDU que la MRCAL avait déjà signifié au MFFP que le milieu municipal souhaitait être interpellé davantage dans ce dossier et qu'à cet effet, la résolution MRC-CA-15207-12-19, a déjà été transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour en janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE demander au MFFP de prendre en compte les préoccupations régionales en matière de gestion faunique et de travailler davantage avec le milieu pour identifier les enjeux et donner les réponses attendues.

Il est également résolu de demander une rencontre avec les représentants du MFFP afin de discuter de ces enjeux régionaux et de faire part au ministère des interrogations du milieu en matière de gestion faunique.

ADOPTÉE

2021-02-041

APPUI À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

ATTENDU que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année ;

ATTENDU les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux ;

ATTENDU que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale ;

ATTENDU que faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre chaque, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain ;

ATTENDU que les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis ;

ATTENDU que le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative ;

ATTENDU que plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des

réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu ;

ATTENDU que plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient ;

ATTENDU que seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;

ATTENDU que le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ ;

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ ;

ATTENDU qu'il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides ;

ATTENDU que le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides ;

ATTENDU que la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPUYER la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la MRC d'Antoine-Labelle à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ ;

ADOPTÉE

2021-02-042

ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 2 425 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une déchiqueteuse pour l'administration.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

QUE la somme de 848,65 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

ADOPTÉE

2021-02-043

ENTENTE AVEC LE PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-347 adopté lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité l'entente relative à l'aide financière versée par la municipalité.

ADOPTÉE

2021-02-044

VERSEMENTS AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la subvention de 95 000 \$ octroyée au Parc régional Montagne du Diable et de 10 000 \$ pour le kiosque touristique pour l'année 2021 soit versée comme suit :

30 000 \$ le 15 février

35 000 \$ le 3 mai

30 000 \$ le 2 août

10 000 \$ le 1^{er} septembre pour le kiosque touristique

ADOPTÉE

2021-02-045

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170 POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 170 pour l'augmentation du fonds de roulement soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-046

PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la résolution 2020-112-367 prévoit que les taux d'intérêt et de pénalité sont fixés à 10 % pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Ferme-Neuve désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le taux d'intérêt et de pénalité sur toutes créances exigibles pour l'année courante et impayées à partir du 1^{er} mars soit de 0 % annuellement.

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

2021-02-047

MANDAT À M. PIERRE-LUC BEAUREGARD, ARCHITECTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate M. Pierre-Luc Beaugard, architecte pour réaliser un plan préliminaire afin de refaire la devanture de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2021-02-048

CARTE DE CRÉDIT - DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire la demande pour l'obtention d'une carte de crédit Visa Desjardins, au nom de M. Mathieu Meilleur, directeur par intérim du service incendie.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis pour ladite demande.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Société d'habitation du Québec - Budget 2021 révisé
- Rapport trimestriel TACAL

2021-02-049

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2020

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005 ;

ATTENDU que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences ;

ATTENDU que le rapport d'activités 2020 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport d'activités 2020, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2021-02-050

DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE - M. YANNICK QUEVILLON

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de M. Yannick Quevillon à titre de pompier volontaire.

QUE le conseil municipal désire le remercier pour son implication passée au sein des pompiers volontaires de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-02-051

DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE - M. JONATHAN SAURIOL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de M. Jonathan Sauriol à titre de pompier volontaire.

QUE le conseil municipal désire le remercier pour son implication passée au sein des pompiers volontaires de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-02-052

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION SAUVETAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise M. Mathieu Meilleur, directeur par intérim du service incendie de Ferme-Neuve à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour la demande d'aide financière auprès d'Emploi-Québec concernant la formation sauvetage.

ADOPTÉE

2021-02-053

FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT les faits graves portés à l'attention des membres du conseil qui concerne une personne à l'emploi de la municipalité de Ferme-Neuve dont tous les membres du conseil connaissent l'identité, mais qui n'est pas opportun de la nommer dans la présente résolution vue le caractère public de celle-ci ;

CONSIDÉRANT la résolution #2020-11-314 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la municipalité de Ferme-Neuve, madame Bernadette Ouellette a annoncé à la personne la prolongation de sa suspension jusqu'à ce que le conseil prenne une décision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil entérine la suspension et met fin à l'emploi de la personne décrite plus haut en date de ce jour.

QUE le conseil mandate madame Bernadette Ouellette pour informer cette personne de l'adoption de la présente résolution au moyen d'une lettre à cet effet et de joindre la copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-02-054

ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER - PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

DE PLUS, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

2021-02-055 AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR LE SERVICE DE L'URBANISME

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à recruter un adjoint à l'urbanisme et un aide à l'environnement pour le service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

2021-02-056 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 150 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 150 encadrant l'usage du cannabis soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-057 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 168 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 105

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 168 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le règlement numéro 105 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-058 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 103

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve et abrogeant le règlement numéro 103 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-059 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114 RELATIF À L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 114-1 modifiant le règlement numéro 114 relatif à l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-060 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 21-12 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-061 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-28 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-062 CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ADMINISTRÉ PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

ATTENDU le nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) annoncé en décembre 2019 ;

ATTENDU que l'objectif général de ce programme est d'accompagner le milieu municipal pour qu'il puisse contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

ATTENDU qu'au terme de la résolution MRC-CC-13595-01-20, la MRC d'Antoine-Labelle s'est dite intéressée à participer au PSMMPI et en a avisé le MCC ;

ATTENDU qu'au terme de la résolution MRC-CC-13644-02-20 la MRCAL a confirmé sa participation pour une période de 3 ans à tous les volets du nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), et ce, pour les montants annuels suivants : 100 000 \$ pour le volet 1a – propriété privée, 500 000 \$ pour le volet 1 b – propriété municipale, de même que d'un montant annuel de 45 000 \$ pour le volet 2.

ATTENDU qu'il a été convenu que la contribution financière fournie par le partenaire municipal pour chacun des volets devrait être financée de la façon suivante :

- Pour le volet 1 a) Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée, la MRC participera annuellement à hauteur maximale de 100 000 \$ et la contribution du milieu sera répartie comme suit : 50 %, à même les fonds provenant du surplus accumulé de la Cour municipale (à discuter, car 50 000 \$ des surplus de la Cour est apport important), l'autre 50 % devra provenir de la municipalité ou Ville où se situe la propriété privée retenue. Si le projet soutenu est situé dans une ville ou municipalité qui n'est pas partie à l'Entente relative à la Cour municipale de la MRC, la contribution de cette municipalité ou ville correspondra à 100 % de la contribution financière du milieu requise ;
- Pour le volet 1 b) Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale, la municipalité ou ville dépositaire du projet retenue assumera la totalité de la contribution financière requise ;
- Pour le volet 2 Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier, la MRC procédera à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier pour un poste d'une durée de 24 mois avec possibilité de prolongation ; la contribution financière de la MRC pour cette embauche proviendra du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2.

ATTENDU l'annonce de la contribution financière octroyée par le ministère de la Culture et des Communications à la MRCAL le 4 novembre 2020 répartie de la façon suivante :

- 233 333,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour la réalisation du volet 1 a ;
- 750 000,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour la réalisation du volet 1 b ;
- 75 000,00 \$ par année pour une durée de 3 ans pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier.

ATTENDU que les subventions du MCC devront être traitées par la MRCAL par règlements d'emprunts et que le remboursement des subventions par le MCC se fera suite au dépôt de la reddition de comptes finale de l'entente triennale par la MRCAL ;

ATTENDU que les intérêts encourus sur la subvention du MCC sont une dépense admissible au programme ;

ATTENDU que la MRCAL doit connaître l'intention des municipalités et villes souhaitant participer à l'un ou l'autre des volets du programme PSMMPI avant le 12 février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au volet 1a du PSMMPI pour un montant maximal de 20 000 \$.

Il est de plus résolu de nommer Mme Bernadette Ouellette, directrice générale à titre de responsable du dossier en partenariat avec la MRCAL.

ADOPTÉE

2021-02-063

PROJET TABLE FORÊT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à transférer la somme réservée pour le projet Halte des Têtes-de-Boule de 13 775,88 \$ au projet Table forêt.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la COVID-19, l'assemblée est tenue par visioconférence, il n'y a donc pas de période de questions.

2021-02-064

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 8 février 2021 soit levée, il est 18 h 4.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire